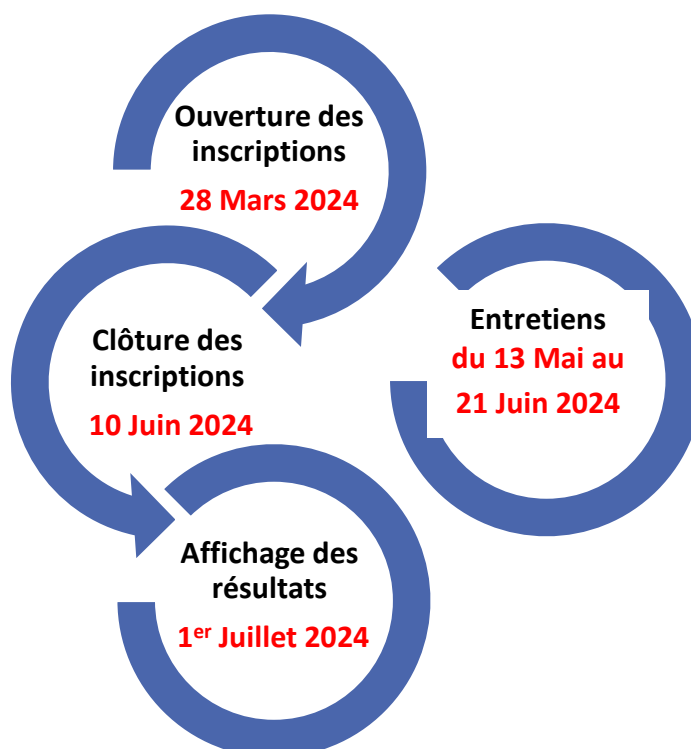


En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

SELECTION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) DU GROUPEMENT DE NORMANDIE



ANNEE 2024

IFAS : CALVADOS, EURE, MANCHE, ORNE, SEINE-MARITIME

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GENERALES	2
2	MODALITES DE SELECTION GENERALES	2
2.1	MODALITES DE SELECTION – Dispositions générales	2
2.2	PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT	4
2.3	CALENDRIER	6
2.4	DIFFUSION DES RESULTATS	6
2.5	REPORT DE FORMATION	6
3	INFORMATIONS POST-ADMISSION	7
3.1	FINANCEMENT DE LA FORMATION	7
3.2	RESSOURCES FINANCIERES PROPOSEES PAR LA REGION	8
3.3	CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION	8
4	PIECES A FOURNIR	9
	FICHE D'INSCRIPTION 2024 (Annexe 1)	10
	TABLEAU DES CHOIX D'IFAS NUMEROTES DE 1 A 4 (Annexe 2)	11
	AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 3)	12
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'INSCRIPTION DANS UN SEUL IFAS DE LA REGION NORMANDIE (Annexe 4)	13
	DOCUMENT manuscrit (Annexe 5) -	14

1 INFORMATIONS GENERALES¹

Vous souhaitez vous inscrire dans un Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS).

Les IFAS de Normandie se regroupent pour proposer une sélection commune à tous les instituts. Ce dossier, à constituer une seule fois, vous permet de candidater dans plusieurs IFAS.

Il est demandé à chaque candidat d'envoyer son dossier de sélection uniquement dans l'IFAS dans lequel il préfère suivre sa formation (vœu numéro 1). Le candidat est autorisé à formuler jusqu'à 4 vœux maximum, incluant l'IFAS qu'il positionne en premier choix.

Il devra numéroter ses choix dans l'ordre de préférence sur le tableau des choix (Annexe 2).

Certains IFAS proposent une préinscription en ligne à partir de leur site internet.

Pour candidater en IFAS, il faut être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de condition de diplôme.

2 MODALITES DE SELECTION GENERALES VOUS NE PRETENDEZ PAS A DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

2.1 MODALITES DE SELECTION – Dispositions générales

Il existe des voies spécifiques pour certains publics :

- Voie de l'Apprentissage,
- Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Agent des Services Hospitaliers (avec ou sans soutien employeur),

Les personnes concernées devront compléter un dossier spécifique, autre que celui-ci.

Dès réception du dossier et dans la mesure où celui-ci est complet et conforme, le candidat sera convoqué à un entretien entre le 13 Mai et le 21 Juin 2024.

La liste des pièces à joindre à votre dossier est disponible en page 9.

Un jury évalue les candidats sur la base de leur dossier et d'un entretien de 20 minutes pour apprécier les connaissances, aptitudes et les motivations du candidat à suivre la formation en lien avec les attendus nationaux :

- Les qualités humaines et capacités relationnelles,
- L'intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité,
- Les aptitudes en matière d'expression écrite et orale,
- La capacité d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique,
- Les capacités organisationnelles.

L'entretien peut être réalisé à distance.

¹ Référence à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le jury est composé d'un aide-soignant en activité ou ayant cessé son activité depuis moins d'un an et d'un formateur d'un institut de formation paramédicale.

Le jury d'admission du groupement des IFAS normands établira une liste principale des admis en fonction de leur classement pour le choix d'IFAS numéro 1.

Le jury établira une liste complémentaire permettant de pourvoir les places vacantes (manque de candidats, désistements, ...). Les candidats inscrits sur cette liste pourront être admis dans un autre IFAS du groupement qu'ils auront choisi en fonction de leur classement.

Si le candidat ne choisit pas d'autre institut en plus de celui où il s'est inscrit et qu'il se trouve sur liste complémentaire, il perdra la possibilité d'être classé dans un autre institut au risque de ne pas intégrer l'institut de son premier choix.

Après admission en formation, le directeur de l'IFAS mettra en place des parcours individualisés de formations pour les élèves :

- ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'aide-soignant,
- ayant déjà réalisé un parcours de formation permettant de bénéficier d'une équivalence et/ou d'un allègement de formation.

Les détails de ces modalités vous seront précisés lors de votre inscription définitive par l'IFAS où vous serez admis.

Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Les personnes présentant un handicap qui ont besoin d'aménagements pour passer leurs examens ou concours doivent faire une demande auprès d'un médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ce médecin évalue la situation et envoie un avis au candidat ainsi qu'à l'autorité administrative responsable de l'examen ou du concours, en proposant des aménagements adaptés. C'est alors à cette autorité administrative de décider quels aménagements seront accordés et de les communiquer officiellement au candidat.

Les demandes d'aménagements d'épreuves de sélection sont à formuler uniquement auprès de l'établissement de votre premier choix qui vous indiquera les démarches à suivre.

2.2 PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT DE NORMANDIE

VILLE	INSTITUT	ADRESSE	TELEPHONE	PLACES OUVERTES ²	MOIS DE RENTREE
14 - Bayeux	IFAS du CH d'Aunay-Bayeux	Route de Vaux-Sur-Aure 14401, Bayeux sec.ifas@ch-ab.fr	02 31 51 51 63	33	Septembre
14 - Caen	IFAS du CHU – PFRS	CS 30001 14033, Caen Cedex 9 ifas-sec@chu-caen.fr	02 31 56 83 20	95	Septembre
14 - Caen	IFAS Camille Claudel GRETA COTES NORMANDES	57, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, BP 5131, 14000, Caen ifasifap.0140019v@ac-normandie.fr	02 31 53 16 16	12	Septembre
14 - Deauville	IFAS Saint Joseph	145, Avenue de la République 14800, Deauville direction@ifas-deauville.fr	02 31 81 32 19	45	Septembre
14 - Falaise	IFAS du CH	Boulevard des Bercagnes 14700, Falaise direction.ifsi@ch-falaise.fr	02 31 40 41 69 02 31 40 41 68	17	Septembre
14 - Lisieux	IFAS de l'IFPS du CH	4, Rue Roger Aini 14100, Lisieux secretariat.ifps@ch-lisieux.fr	02 31 61 33 70 02.31.61.40.90	55	Septembre
14 - Vire	IFAS du GHT Les collines de Normandie	1, Rue Georges Fauvel 14500 Vire stephanie.fauvel@ght-cdn.fr	02 31 66 24 60	38	Janvier 2025
27 - Evreux	IFAS du CH Eure-Seine	22, Rue du Dr Michel Baudoux 27015, Evreux Cedex selection.asap@ch-eureseine.fr	02 32 78 35 52	98	Septembre
27 - Evreux	IFAS Hôpital Privé Pasteur	1, Rue du Dr Bergouignan 27000 Evreux cpe.ifas@vivalto-sante.com	06 75 19 77 90	26	Janvier 2025
27 - Gisors	IFAS du CH	Route de Rouen 27140, Gisors ifas.gisors@ch-gisors.fr	02 32 27 79 05	27	Septembre
27 - Pont Audemer	IFAS Risle Seine – GRETA Portes Normandes	6, Rue des Déportés, GRETA de l'Eure, Lycée Risle Seine 27500, Pont-Audemer ifas.greta.eure@ac-rouen.fr	02 32 41 46 55	25	Septembre
50 - Cherbourg	IFAS du CH Public du Cotentin	Rue du Trottebec, BP 208 50102, Cherbourg-en-Cotentin secretariat.ifsi@ch-cotentin.fr	02 33 20 76 36	51	Septembre
50 - Coutances	IFAS du CH Mémorial - site de Coutances	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô scr.ifsi.s@ch-stlo.fr	09 71 00 06 80	15	Janvier 2025
50 - Granville	IFAS du CHAG	849, Rue des Menneries, BP629 50406, Granville ifas@ch-avranches-granville.fr	02 33 91 50 87	47	Septembre
50 - Picauville	IFAS du CH de la Fondation Bon Sauveur	Route de Saint Sauveur 50360, Picauville E-mail : ifas@fbs50.fr	02 33 21 84 17	32	Septembre

² Cette capacité est calculée sur les effectifs de la carte des formations régionale 2024. Elle tient compte des reports et du pourcentage réservé, par chaque institut, à l'admission des candidats agents de service et agents de service hospitalier qualifiés.

50 - Saint-Lô	IFAS du CH Mémorial	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô E-mail : scr.ifs.s@ch-stlo.fr	09 71 00 06 80	49	Septembre
50 - Saint Martin des Champs	IFAS Michèle GUILLOU - Hôpital Privé de la Baie	1, Avenue du Quesnoy, Saint Martin des Champs 50300, Avranches ecoleas@vivalto-sante.com	02 33 68 62 52	28	Septembre
61 - Alençon	IFAS Croix Rouge Compétence Normandie	5, Rue du Gué de Gesnes 61000, Alençon E-mail : scolarite-sante-alencon.competence-normandie@croix-rouge.fr ; competence.normandie@croix-rouge.fr	02 33 31 67 00	44	Septembre
61 - Argentan	IFAS du CH Fernand Léger	47, Rue Aristide Briand, CS 50209 61203 Argentan E-mail : eas@ch-argentan.fr	02 33 12 32 11	26	Septembre
61 - Flers	IFAS du GHT Les collines de Normandie	25, Rue du Docteur Maubert 61100, Flers Mail : ifs.flers@ght-cdn.fr	02 33 62 62 80	37	Septembre
61 - L'Aigle	IFAS du CH	10, Rue du Docteur Frinault, CS 60189 61305, L'Aigle CEDEX E-mail : ifs@ch-laigle.fr	02 33 24 99 92	34	Septembre
61 - Mortagne au Perche	IFAS du CH Marguerite de Lorraine	9, Rue de Longny, BP 33 61400, Mortagne au Perche E-mail : ifas.sec@ch-mortagne.fr	02 33 83 40 10	14	Septembre
76 - Bois Guillaume	IFAS Croix Rouge Compétence Normandie	Chemin de la Bretèque 76230, Bois Guillaume - E-mail : irfss.normandie@croix-rouge.fr	02 35 59 40 28	66	Septembre
76 - Dieppe	IFAS du CH	Avenue Pasteur, CS 20219 76202, Dieppe E-mail : ifs@ch-dieppe.fr	02 32 14 75 23	27	Septembre
76 - Fécamp	IFAS du CHI des Pays des Hautes Falaises	5, Rue Saint Nicolas 76400, Fécamp E-mail : secretariatifs@ch-fecamp.fr	02 35 10 39 50	56	Septembre
76 - Le Havre	IFAS du GHH IFP Mary Thieullent	28, Rue Foubert 76600, Le Havre E-mail : sec.ifp@ch-havre.fr	02 32 73 38 30	75	Septembre
76 - Lillebonne	IFAS du GHH IFP Mary Thieullent site de Lillebonne	28, Rue Foubert 76600, Le Havre E-mail : sec.ifp@ch-havre.fr	02 32 73 38 30	15	Janvier 2025
76 - Rouen	IFAS du CHU - ERFPS	14, Rue du Professeur Stewart 76000, Rouen E-mail : secretariat.ecole.as@chu-rouen.fr	02 32 88 84 31	88	Septembre
				15	Janvier 2025 (site Gambetta)

2.3 CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	28 Mars 2024
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera refusé. (cachet de la poste faisant foi)</i>	<u>10 Juin 2024 inclus</u>
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>	1^{er} Juillet 2024 à 14h00

2.4 DIFFUSION DES RESULTATS

La liste des candidats admis sur le groupement (au regard des places ouvertes) sera affichée dans chaque IFAS. Elle sera également publiée sur le site internet de chaque IFAS, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription à la sélection. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Tous les candidats seront personnellement informés **de leur résultat d'admission par mail**.

Le candidat admis en formation doit confirmer son inscription en utilisant le **formulaire réponse à l'institut pilote (IFAS – Le Havre) avant le 10 juillet 2024, minuit**, en envoyant un e-mail avec accusé de réception.

En retour du mail envoyé, le candidat recevra un accusé de réception de l'IFAS pilote.

Au-delà de cette date, le candidat qui **n'a pas confirmé** par mail son accord écrit avec **utilisation obligatoire du formulaire réponse** est présumé avoir renoncé à son admission. Sa place est alors proposée au candidat suivant sur la liste complémentaire.

2.5 REPORT DE FORMATION³

Le bénéfice d'une admission dans l'un des IFAS n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'IFAS peut accorder un report pour l'entrée en formation, pour une durée qu'il détermine et dans la limite de deux ans :

- Soit, de droit, en cas de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments fournis par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de commencer sa formation. Tout candidat bénéficiant de ce report doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité au moins trois mois avant la date de rentrée prévue.

³ Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023

3 INFORMATIONS POST-ADMISSION

3.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation a un coût pédagogique. Il est nécessaire d'anticiper les modalités de financement de votre formation et vos ressources. Le financement de l'année de formation dépend de votre situation la veille de votre entrée en formation.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la Région en tant que demandeur d'emploi, un justificatif d'inscription à France Travail devra être fourni.

Si vous avez suivi une formation diplômante ou certifiante financée par la Région il y a moins de 10 mois (ex : titre professionnel d'ADVF), vous ne pourrez pas bénéficier d'un financement pour votre formation d'aide-soignant. Cette règle ne s'applique pas pour les personnes en poursuite de scolarité.



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation.

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (Titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.



3.2 RESSOURCES FINANCIERES PROPOSEES PAR LA REGION

BOURSES D'ETUDE REGIONALE

Les élèves en poursuite de scolarité, ou sortis du système scolaire depuis moins de 9 mois, peuvent obtenir une **bourse attribuée par la Région**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint.e, soit les ressources personnelles).

La demande est faite après la confirmation d'entrée en formation sur le site du CROUS de Normandie onglet « *bourses paramédicales et sociales* » (<http://www.crous-normandie.fr/>).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les élèves demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis au moins 9 mois et non indemnisés par France Travail peuvent percevoir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Celle-ci est accordée à hauteur de 4,77 € par heure de présence effective en formation / stage (soit 723 € mensuels pour 35h de formation hebdomadaires) et peut être complétée par différentes aides connexes.

Le dossier de rémunération est constitué en lien avec l'institut lors de l'entrée en formation. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Parcours métier de la Région Normandie (onglet « *se former tout au long de sa vie* ») ou contacter le numéro gratuit Parcours Métier au 0 800 05 00 00.

3.3 CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION

CONDITIONS OBLIGATOIRES

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront être conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. Pour cela ils devront être à jours des vaccinations suivantes :

- **Hépatite B ou immunisation**
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Il est donc nécessaire d'anticiper la mise à jour obligatoire de ces vaccinations avant la date de rentrée en formation. La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.

Si vous n'êtes pas vacciné(e) conformément aux exigences, les stages non effectués seront reprogrammés ultérieurement, ce qui pourrait retarder l'obtention du diplôme de plusieurs mois.

4 PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, non conforme à la date de clôture de la sélection et /ou transmis hors délai sera refusé.

- La fiche d'inscription complétée et signée (annexe 1) ;
- Le tableau des choix d'IFAS numérotés de 1 à 4 par ordre de priorité signé (annexe 2) ;
- La fiche obtenue uniquement pour les candidats qui ont effectué une pré-inscription en ligne sur la plateforme de sélection (MYselect) ;
- Le document d'autorisation de transmission de données (annexe 3) ;
- L'attestation sur l'honneur d'inscription sur un seul institut de la Région Normandie pour une même formation (annexe 4) ;

Les éléments constitutifs du dossier et classés dans l'ordre ci-dessous :

- Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas **deux pages** (annexe 5);
- Selon la situation du candidat, une copie des originaux des diplôme(s) ou titres obtenu(s) traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, joindre une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, le candidat produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, service civique, ...) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats ne paient aucun frais pour participer à la sélection.

Envoyez l'ensemble des pièces à l'institut de votre 1^{er} choix

Avant le 10 juin 2024 minuit, dernier délai :

(A l'adresse indiquée dans le tableau « places ouvertes dans le groupement »)

FICHE D'INSCRIPTION 2024 (Annexe 1)

SELECTION IFAS - GROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDAT POUR L'ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'USAGE : _____</p> <p>Genre : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription et je certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.</p> <p><u>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :</u></p> <p>_____</p>	<p>RESERVE A L'IFAS</p> <p>Dossier reçu le : ____ / ____ / ____</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité <input type="checkbox"/> Lettre de motivation <input type="checkbox"/> Curriculum vitae <input type="checkbox"/> Fiche de pré-inscription <input type="checkbox"/> Document situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel <input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres <input type="checkbox"/> Bulletins scolaires ou relevés de résultats <input type="checkbox"/> Attestation(s) et appréciation(s) employeur(s) <input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données <input type="checkbox"/> Attestation de niveau de langue égale ou supérieure au niveau B2 <input type="checkbox"/> Titre de séjour valide à l'entrée en formation <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur d'inscription dans un seul IFAS de la Région</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DU COUT DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Région Normandie</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle</p>

TABLEAU DES CHOIX D'IFAS NUMEROTES DE 1 A 4 (Annexe 2)

Reportez dans la colonne de droite vos 4 choix numérotés de 1 à 4 par ordre de priorité.

Vous devez envoyer uniquement votre dossier à l'IFAS que vous avez classé en 1^{ère} position

INSTITUTS DE FORMATION	DEPARTEMENTS	MOIS RENTREE	NUMEROTEZ VOS CHOIX
Bayeux - IFAS du CH d'Aunay-Bayeux	Calvados	Septembre	
Caen - IFAS du CHU – PFRS	Calvados	Septembre	
Caen - IFAS Camille Claudel du GRETA Côtes normandes	Calvados	Septembre	
Deauville - IFAS Saint Joseph	Calvados	Septembre	
Falaise - IFAS du CH	Calvados	Septembre	
Lisieux - IFAS de l'IFPS du CH	Calvados	Septembre	
Vire - IFAS du GHT Les collines de Normandie	Calvados	Janvier 2025	
Evreux - IFAS du CH Eure-Seine	Eure	Septembre	
Evreux - IFAS Hôpital Privé Pasteur	Eure	Janvier 2025	
Gisors - IFAS du CH	Eure	Septembre	
Pont Audemer - IFAS Risle Seine – GRETA Portes Normandes	Eure	Septembre	
Cherbourg - IFAS du CH Public du Cotentin	Manche	Septembre	
Coutances - IFAS du CH Mémorial	Manche	Janvier 2025	
Granville - IFAS du CHAG	Manche	Septembre	
Picauville - IFAS du CH de la Fondation Bon Sauveur	Manche	Septembre	
Saint-Lô - IFAS du CH Mémorial	Manche	Septembre	
St Martin des Champs - IFAS Michèle Guillou - Hôpital Privé de la Baie	Manche	Septembre	
Alençon - IFAS Croix Rouge Compétence	Orne	Septembre	
Argentan - IFAS du CH Fernand Léger	Orne	Septembre	
Flers - IFAS du GHT Les collines de Normandie	Orne	Septembre	
L'Aigle - IFAS du CH	Orne	Septembre	
Mortagne au Perche - IFAS du CH Marguerite de Lorraine	Orne	Septembre	
Bois Guillaume - IFAS Croix Rouge Compétence	Seine-Maritime	Septembre	
Dieppe - IFAS du CH	Seine-Maritime	Septembre	
Fécamp - IFAS du CHI des Pays des Hautes Falaises	Seine-Maritime	Septembre	
Le Havre - IFAS du GHH - IFP Mary Thieullent	Seine-Maritime	Septembre	
Lillebonne - IFAS du GH du Havre	Seine-Maritime	Janvier 2025	
Rouen - IFAS du CHU - ERFPS	Seine-Maritime	Septembre	
Rouen site Gambetta - IFAS du CHU - ERFPS	Seine-Maritime	Janvier 2025	

Je soussigné(e) : _____, atteste l'exactitude de mes choix.

Signature :

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 3)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2024-2025 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à ma formation et mes éventuelles aides financières
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'INSCRIPTION DANS UN SEUL IFAS DE LA REGION NORMANDIE (Annexe 4)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2024-2025 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

- Atteste sur l'honneur ne m'être inscrit(e) que dans un seul institut de formation d'aide-soignant de la Région Normandie.
- Atteste avoir pris connaissance que le non-respect d'une inscription dans un seul institut fera l'objet d'une annulation de ma candidature au sein du groupement en Normandie.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

